

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie Proulx](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e592588ccdda06e9f7eca9a7>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:05:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir la personne qui apporte l'information

Effectuer le questionnaire de la trousse

Si ce n'est pas la victime qui vient me voir, la rencontre et faire le questionnaire

Rencontrer les témoins potentiel et faire le questionnaire.

Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant

Contacteur le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que si un jeune de l'école vient me voir avec une situation de sexto, je l'accueille et pose les questions de la trousse. Il est important de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou non pour la suite. S'il c'est impulsif, on rencontre toutes les personnes impliquées, on confisque le téléphone et on appelle les policiers. S'il s'agit d'un acte malveillant, on confisque le téléphone et on contacte les policiers sans faire le questionnaire à l'instigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer la malveillance de l'acte afin de bien continuer l'intervention.